

PV CC du 19.12.2018

L'an deux mille dix-huit

et le dix-neuf décembre

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de cette Communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil Municipal de la mairie de Saint-Rémy de Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

Présents : Mmes et MM, Aline PELISSIER, Bernard WIBAUX, Gérard GARNIER, DELON Pascal, Michel GALLE, Hervé CHERUBINI, Nadia ABIDI, Danièle AOUN, Michel BLANC, Michel BONET, Yves FAVERJON,

Jacques GUENOT, Pierre GUILLOT, Françoise JODAR, Patricia LAUBRY, Gisèle PERROT-RAVEZ, Denise VIDAL, GESLIN Laurent, SAUTEL Jack, Marie-Pierre CALLET, Alice ROGGIERO, Patrice BLANC, Maryse BONI, Michel CAVIGNAUX, Pascale LICARI, Jean-Denis SANTIN, Jean MANGION, Jacques JODAR, Inès PRIEUR DE LA COMBLE,

Excusés : Mmes et MM. Chantal LEMOIGNE, Régis GATTI, Michel FENARD, Anne GAZEAU-SECRET, Stéphan GUIGNARD, Henri MILAN, Sylvette SCIFO-ANTON, Christine GARCIN GOURILLON, Gilles BASSO, Benoit VENNIN, René FONTES

M. CHERUBINI accueille les membres du conseil communautaire dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Saint-Rémy de Provence

M. CHERUBINI énonce les procurations :

- Monsieur Gilles BASSO à Madame BONI
- Monsieur Benoit VENIN à Monsieur Jean-Denis SANTIN
- Monsieur Régis GATTI à Madame Pascale LICARI
- Monsieur Stéphane GUIGNARD à Monsieur Jacques GUENOT
- Madame Sylvette SCIFO-ANTON à Monsieur Michel GALLE
- Madame Anne GAZEAU-SECRET à Monsieur Gérard GARNIER
- Monsieur René FONTES à Madame Aline PELISSIER
- Madame Christine GARCIN GOURILLON à Monsieur Jack SAUTEL

ORDRE DU JOUR

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 22 novembre 2018
3. Décisions du Président
4. *Finances* – Décision Modificative n°3 – Budget principal
5. *Finances* – Décision Modificative n°5 – Budget régie assainissement
6. *Finances* – Décision Modificative n°1 – Budget annexe ZA La Massane 4
7. *Finances* – Décision Modificative n°1 – Budget annexe ZA Les Grandes Terres 2
8. *Finances* - Approbation du pacte financier et fiscal- 2018-2021
9. *Finances* – Vote de la dotation de solidarité communautaire (DSC) 2019
10. *Finances – Eau et assainissement* - Demande de subventions remplacement réseau eau potable et assainissement à Aureille
11. *Commande publique – Eau potable* - Attribution MAPA -Travaux des réservoirs Antiques et Alpilles - Saint Rémy de Provence
12. *Commande publique – Assainissement* – Avenant au marché Mas des Molières - Le Paradou
13. *Commande publique – Eau et assainissement* - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la Libération et de l'avenue André et Denis Pelissier – Saint-Rémy de Provence
14. *Eau potable* - Passation d'un acte authentique en la forme administrative - Transfert des biens en pleine propriété du SIVU des Canonettes à la CCVBA
15. *Services techniques - Tourisme* – Procès-verbal de mise à disposition du bureau d'information touristique par la commune de Mouriès à la CCVBA

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 23 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 22 novembre 2018 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

- **Décision n°81/2018** : attribution du marché de renouvellement d'un superviseur pour la station d'épuration de Saint-Rémy. Le but étant d'effectuer des contrôles à distance, et pour cela il a fallu Remplacer l'unité centrale.
L'agence de l'eau verse 66000 € de recettes, dépenses 30268 € HT.
- **Décision n°82/2018** : Contrat de redevance annuelle pour le logiciel recensant les abonnés de l'eau et de l'assainissement pour 792.00 € HT (JVS)
- **Décision n°83/2018** : Groupement de commande avec SEG pour le Boulevard Charles de Gaulle
- **Décision n°84/2018** : avenant au marché du futur siège de la communauté de communes pour la charpente métallique pour 2 720.00 € ;

- **Décision n°85/2018** : Avenant au marché de travaux de renouvellement du réseau et des branchements d'assainissement de la zone d'activité Les Grandes Terres à Eygalières, extension du réseau pour 4727.00 € HT

4. DELIBERATION N° 201/2018 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jack SAUTEL, élu délégué aux finances, expose la DM n°3 – Budget principal.

Dès lors, il convient de rendre compte à l'assemblée communautaire du virement de crédit opéré de la manière suivante :

Budget principal-Crédits à réduire en dépenses d'investissement-					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	Investissement	020	020	Dépenses imprévues	-10 000 €
Budget principal-Crédits à ouvrir en dépenses d'investissement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	Investissement	20	204132	Subventions d'équipement	+10 000 €
Total Général					0 €

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur SAUTEL et en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte** de l'utilisation des dépenses imprévues en section d'investissement au profit des communes sinistrées de l'Aude ;
- **d'adopter** cette décision modificative budgétaire n° 2018-3 liée au virement de crédit opéré sur le budget principal.
- **de voter** la décision modificative n° 2018-3 de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.

Par : **POUR** 37 voix - unanimité des suffrages exprimés.

5. DELIBERATION N° 202/2018 : DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT

Monsieur SAUTEL expose la DM n°5 – Budget régie eau et assainissement.

Monsieur SAUTEL expose alors à l'assemblée :

- les conditions d'élaboration de ce projet de décision modificative ;
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2018, au regard du budget primitif.

Monsieur SAUTEL informe l'assemblée que le projet de décision modificative n° 2018-5 de l'année 2018 se présente comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - en dépenses : + 50 000,00 €,
 - en recettes : + 50 000,00 €.
- Section d'investissement :
 - en dépenses : + 0,00 €,
 - en recettes : + 0,00 €.

Par : **POUR 37** voix - unanimité des suffrages exprimés.

6. DELIBERATION N° 203/2018 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE ZA LA MASSANE 4

La séance se poursuivant... Monsieur SAUTEL expose aux membres du Conseil communautaire qu'il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires 2018 du budget ZA La Massane 4 à Saint-Rémy de Provence.

Monsieur SAUTEL expose alors à l'assemblée :

- les conditions d'élaboration de ce projet de décision modificative ;
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2018, au regard du budget primitif.

Monsieur SAUTEL informe l'assemblée que le projet de décision modificative n° 2018-1 de l'année 2018 se présente comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - en dépenses : + 0,00 €,
 - en recettes : + 0,00 €.
- Section d'investissement :
 - en dépenses : + 0,00 €,
 - en recettes : + 0,00 €.

D'où un total en dépenses et en recettes pour la décision modificative n° 1 du budget ZA la Massane 4 à Saint-Rémy de Provence pour l'année 2018 de + 0,00 €.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur SAUTEL et en avoir délibéré, décide :

- **de voter** la décision modificative n° 2018-1 de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.

- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-1 relative à l'exercice comptable 2018 du budget ZA la Massane 4 à Saint-Rémy de Provence, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Président.

Par : **POUR** 37 voix - unanimité des suffrages exprimés.

7. DELIBERATION N° 204/2018 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE ZA LES GRANDES TERRES 2

La séance se poursuivant... Monsieur SAUTEL expose aux membres du Conseil communautaire qu'il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires 2018 du budget ZA Les Grandes Terres 2 à Eygalières.

A cet effet, Monsieur SAUTEL présente aux membres du Conseil communautaire le projet de décision modificative n° 2018-1 relatif à l'exercice comptable 2018 du budget ZA Les Grandes Terres 2 à Eygalières.

Monsieur SAUTEL expose alors à l'assemblée :

- les conditions d'élaboration de ce projet de décision modificative ;
- la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2018, au regard du budget primitif.

Monsieur SAUTEL informe l'assemblée que le projet de décision modificative n° 2018-1 de l'année 2018 se présente comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - en dépenses : + 0,00 €,
 - en recettes : + 0,00 €.

- Section d'investissement :
 - en dépenses : + 0,00 €,
 - en recettes : + 0,00 €.

D'où un total en dépenses et en recettes pour la décision modificative n° 1 du budget ZA Les Grandes Terres 2 à Eygalières pour l'année 2018 de + 0,00 €.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur SAUTEL et en avoir délibéré, décide :

- **de voter** la décision modificative n° 2018-1 de l'année 2018 :
 - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement ;
 - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement.
- **d'adopter** la décision modificative n° 2018-1 relative à l'exercice comptable 2018 du budget ZA Les Grandes Terres 2 à Eygalières, telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur SAUTEL

Par : **POUR** 37 voix - unanimité des suffrages exprimés.

Madame CALLET arrive à 18h30, suivie de Monsieur FAVERJON, à 18h31.

8. DELIBERATION N° 205/2018 : APPROBATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER – 2018-2021

Le cabinet DELOITTE a rédigé une analyse des attributions de compensation, répartition de la dotation de solidarité communautaire et du FPIC et présentation du fonctionnement d'un fonds de concours

Il s'agit d'approuver ce compte-rendu concernant la redistribution de la dotation de solidarité communautaire aux communes.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le pacte fiscal et financier annexé à la présente délibération ;
- **de préciser** que le pacte fiscal et financier pourra être revu afin de maintenir la soutenabilité financière de la CCVBA.

Par : 28 **POUR** -0 **CONTRE** - 9 **ABSTENTION**

9. DELIBERATION N° 206/2018 : VOTE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2019

Monsieur le Président rappelle que depuis 2007 la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) a décidé de verser à ses communes membres une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Communes	DSC 2019
Aureille	82 654 €
Les Baux de Provence	223 291 €
Eygalières	247 518 €
Fontvieille	224 127 €
Mas Blanc des Alpilles	55 616 €
Maussane les Alpilles	241 813 €
Mouries	227 799 €
Le Paradou	140 911 €
Saint-Etienne du Grès	167 917 €
Saint-Rémy de Provence	1 006 018 €
Total	2 617 664 €

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de répartir** entre les communes de la CCVBA la totalité de la Dotation de Solidarité Communautaire 2019 conformément au tableau décrit ci-dessus par le Président ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dépenses ;
- **de préciser** que le montant de cette enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est susceptible d'être révisé chaque année afin de maintenir la soutenabilité financière de la CCVBA ;
- **de préciser** que ces crédits seront inscrits au budget 2019 à l'article 739212-dotation de solidarité communautaire.

Par : **28 POUR - 7 CONTRE - 2 ABSTENTION**

10. DELIBERATION N° 207/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE A AUREILLE

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur SAUTEL et en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** Monsieur le Président demande que les programmes de travaux présentés soient validés ;
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable toutes les demandes de subventions faites auprès du Département et de l'Agence de l'Eau et toute autre pièce se rapportant à ce dossier;

Par : **POUR 37** voix - unanimité des suffrages exprimés.

11. DELIBERATION N° 208/2018 : ATTRIBUTION MAPA – TRAVAUX DES RESERVOIRS ANTIQUES ET ALPILLES – SRP

Monsieur le Président expose qu'une consultation a été lancée le 19 septembre 2018, pour les travaux portant sur la réhabilitation des réservoirs de stockage d'eau potable des Alpilles et des Antiques à Saint Rémy de Provence.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte** de la commission MAPA qui s'est tenue le 26 novembre 2018 ;
- **d'attribuer** le marché, pour le lot 1, à Eurojoint pour la tranche ferme, et la tranche optionnelle à hauteur respectivement de 174 477.50 € HT et 191 030.00 € HT ; et pour le lot 2, à Positif, pour un montant de 29 220.00 € HT
- **d'autoriser** le Président à signer le marché, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier,

Par : **POUR 37** voix - unanimité des suffrages exprimés.

12. DELIBERATION N° 209/2018 : AVENANT AU MAPA POUR LES TRAVAUX DU MAS DES MOLIERES – LE PARADOU

Monsieur le Président expose l'objet de l'avenant

Un avenant a donc été accepté en commission MAPA le 05 décembre 2018.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20% : 1 760,16 €
- Montant HT : 8 800,80 €
- Montant TTC : 10 560,96 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,85 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20% : 47 459,36 €
- Montant HT : 237 296,80 €
- Montant TTC : 284 756,16 €

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte** de la décision de la commission MAPA du 05 décembre 2018, acceptant l'avenant n°1 au marché 2017-011, pour les Travaux du mas des Molières, pour un montant de 8 800,80 € HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'avenant, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre du marché

Par : **POUR** 37 voix - unanimité des suffrages exprimés.

13. DELIBERATION N° 210/2018 : AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DE LA LIBERATION ET DE L'AVENUE ANDRE ET DENIS PELISSIER – SAINT REMY DE PROVENCE

Cet avenant n°1 porte ainsi le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 31 061,73 € HT (soit 37 274,08 €)

Monsieur le Président remercie Gérard BEREZIAT

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **de prendre acte** de la hausse du montant des travaux par rapport à l'estimation prévisionnelle initiale, et donc du montant du forfait de maîtrise d'œuvre porté à 31 061,73 € HT (soit 37 274,08 € TTC) ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre du marché ;
- **de préciser** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits aux budgets concernés.

Par : **POUR** 37 voix - unanimité des suffrages exprimés.

14. DELIBERATION N° 211/2018 : PASSATION D'UN ACTE AUTHENTIQUE EN LA FORME ADMINISTRATIVE – TRANSFERT DES BIENS EN PLEINE PROPRIETE DU SIVU DES CANONETTES A LA CCVBA

Rappel à l'assemblée du transfert de la compétence *eau potable* à la Communauté de communes entraîne la substitution de plein droit de l'intercommunalité au SIVU des Canonettes inclus en totalité dans son périmètre.

Dans ce cadre, l'ensemble des biens, droits et obligations du SIVU sont transférés de plein droit à la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- **approuver** le transfert en pleine propriété à titre gratuit des biens immobiliers du SIVU des Canonettes tels que listés en pièce annexe de la présente délibération ;
- **autoriser** le Président à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant ces biens immobiliers ;
- **désigner** Laurent GESLIN pour signer l'acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier ;
- **dire** que la cession et le transfert, en pleine propriété, à titre gratuit, produiront leurs effets à la date de la signature de l'acte authentique en la forme administrative ;
- **préciser** que les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de communes et que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget eau potable – DSP ;
- **préciser** que la présente délibération sera notifiée au SIVU des Canonettes.

La liste des parcelles, les copies des fiches hypothécaires et les relevés de formalités sont joints en annexe de la présente délibération.

Par : **POUR** 37 voix - unanimité des suffrages exprimés.

15. DELIBERATION N° 212/2018 : PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS – BT de MOURIES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°64/2016 du 12/07/2016, le Conseil communautaire a approuvé le transfert de l'exercice de la compétence « Tourisme » au profit de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2017.

Karine BRIAND précise que le bâtiment est prêté et que la CCVBA en est responsable.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment abritant le bureau d'information touristique de la Commune de Mouriès à la CCVBA dans le cadre du transfert de la compétence « Tourisme » ainsi que ses annexes ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le procès-verbal ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR 37** voix - unanimité des suffrages exprimés.

- Un tableau du personnel de la CCVBA, responsables, dans les communes membres, en cas de problème ou demande de renseignement
- Le règlement de collecte est distribué en début de séance

16. QUESTIONS DIVERSES :

- Paiement du contrôle des fosses septiques par les administrés, coût 176 €

Néant.

La séance est levée à 19h52.

Le Président



Hervé CHERUBINI